

Le 12 août 2019

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-Santé, tenue ce 12 août 2019 à 19h30 au lieu ordinaire des délibérations, 12, rue Déry à Cap-Santé et ce, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* pour la province de Québec.

Sont présents M. le maire Michel Blackburn ainsi que les membres du conseil des districts numéros :

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| 1- Mme Nathalie Naud | 4- Mme Jeanne Noreau |
| 2- M. Martin Jacobs | 5- M. François Trottier |
| 3- M. Mario Denis | 6- M. Michel Bertrand |

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Michel Blackburn, maire.

La secrétaire-trésorière est également présente.

(19-08-186) Ordre du jour

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-187) Procès-verbaux - Séance ordinaire du 8 juillet 2019

**PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – 22 juillet 2019

M. Michel Blackburn fait rapport de la séance du CCU tenue le 22 juillet dernier.

(19-08-188) PIIA – 40, rang St-François Ouest

ATTENDU le revêtement en « colorlok » est en mauvais état et nécessite un remplacement;

ATTENDU QUE la modification vise à assurer la durabilité du bâtiment et sa qualité visuelle;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil approuve le remplacement du revêtement extérieur de la résidence en « colorlok » par un nouveau revêtement en bois de mélèze ou en canexel couleur bleu de minuit.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-189) PIIA – 42, rue du Roy

ATTENDU la cheminée, faite de blocs de béton superposés, est en mauvais état, n'est plus conforme aux normes actuelles et n'est plus utilisée;

ATTENDU QUE le revêtement de tôle galvanisée de la toiture est également en mauvais état;

ATTENDU QUE la modification vise à assurer la durabilité du bâtiment et sa qualité visuelle;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil approuve la démolition de la cheminée et le remplacement du revêtement de toiture en tôle galvanisée par un nouveau revêtement en bardeaux d'acier Summerside de Vicwest de couleur gris foncé.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-190) PIIA – 56, Vieux Chemin

ATTENDU le revêtement en bardeaux de cèdre du mur latéral est de la résidence présente des signes de détérioration;

ATTENDU QUE les trois autres murs de la maison sont recouverts en planches de cèdre de la Colombie;

ATTENDU QUE le nouveau revêtement sera en planches de bois horizontales de la compagnie KWP naturetech, modèle laurentien;

ATTENDU QUE le nouveau revêtement du mur est a été choisi en fonction de sa similitude avec le revêtement existant sur les autres murs;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil approuve le remplacement du revêtement extérieur du mur latéral est de la résidence en bardeaux de cèdre par un nouveau revêtement en planches de bois horizontales de KWP naturetech, modèle laurentien.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-191) PIIA – 25, rue Guillot

ATTENDU que le revêtement en vinyle de deux murs de la résidence a déjà été remplacés par un revêtement en planches de bois horizontales;

ATTENDU QUE le revêtement en planches de bois horizontales est le revêtement d'origine du bâtiment;

ATTENDU QUE le revêtement original sera restauré et des planches seront remplacées par d'autres identiques au besoin;

ATTENDU QUE l'intervention respecte les critères d'évaluation relatifs au traitement architectural et aux matériaux du règlement PIIA;

ATTENDU QUE la modification contribue à la mise en valeur du caractère patrimonial de la résidence;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Jeanne Noreau
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil approuve les travaux suivants sur la résidence :

- Retrait du revêtement extérieur en vinyle;
- Restauration du revêtement d'origine en planches de bois horizontales;
- Remplacement des planches en mauvais état par des planches identiques.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-192) PIIA – 153, route 138

ATTENDU QUE le style architectural est moderne et fait de lignes épurées et de volumes orthogonaux;

ATTENDU QUE les revêtements extérieurs sont de teintes pâles et les teintes foncées ne sont qu'accessoires;

ATTENDU QUE les façades avant et latérales sont recouvertes de fibrociment et de brique;

ATTENDU QU'au moins 15 % de la surface de la façade avant est composé de fenêtres;

ATTENDU QUE le projet de construction respecte les critères d'évaluation sur le règlement PIIA et est conforme aux dispositions des règlements d'urbanisme;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil approuve la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 243 366 du cadastre du Québec, le tout en fonction des plans présentés.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-193) PIIA – 75, rue du Roy

ATTENDU le garage est située dans la cour arrière de la propriété, à environ 30 mètres de la rue du Roy;

ATTENDU QUE la dimension du garage existant est de 9.14 mètres en largeur et de 6.10 mètres en profondeur, alors que l'agrandissement aura une largeur de 3.66 mètres et une profondeur de 4.88 mètres;

ATTENDU QUE l'agrandissement sera en retrait de la façade du garage;

ATTENDU QUE l'agrandissement reposera sur une dalle de béton et les matériaux de revêtement seront similaires à ceux du bâtiment existant, soit en vinyle pour les murs et en tôle émaillée pour la toiture;

ATTENDU QUE le toit de l'agrandissement comportera un seul versant, dans le prolongement du versant ouest du garage existant;

ATTENDU QUE le bâtiment n'a pas de valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux dispositions des règlements d'urbanisme;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil approuve l'agrandissement du garage privé isolé existant et le remplacement du revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte par un nouveau revêtement en tôle émaillée noire, le tout en fonction des plans présentés.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-194) **Adoption du règlement #19-259-1 décrétant des travaux de 1 338 000 \$ et un emprunt maximum de 1 338 000 \$ pour la réfection d'une partie du réseau d'aqueduc municipal sur la route 138 (segments A086 et A118-1) d'une longueur d'environ 875 mètres**

ATTENDU un avis de motion préalablement donné ainsi que le dépôt et la présentation du règlement lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2019,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le règlement #19-259-1 décrétant des travaux de 1 338 000 \$ et un emprunt maximum de 1 338 000 \$ pour la réfection d'une partie du réseau d'aqueduc municipal sur la route 138 (segments A086 et A118-1) d'une longueur d'environ 875 mètres.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-195) **Demande d'aide financière – Fonds pour l'infrastructure municipale de l'eau (FIMEAU)**

ATTENDU un projet de réfection du réseau d'aqueduc municipal, le tout en lien avec le plan d'intervention approuvé par le MAMH,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Jeanne Noreau
ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Cap-Santé a pris connaissance du Guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée auprès du Ministère et qu'elle s'engage à toutes les respecter.

QUE la Ville de Cap-Santé confirme que les travaux seront réalisés et complétés selon les modalités du programme et qu'elle assume toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

QUE la Ville de Cap-Santé confirme qu'elle accepte d'assumer les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toutes les directives de changements.

QUE la Ville de Cap-Santé s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

QUE ce conseil autorise la directrice générale à déposer de la demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-196) Demande d'aide financière – Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)

ATTENDU la confirmation de l'aide financière du programme RÉCIM pour le projet de rénovation et agrandissement des espaces municipaux en août 2018;

ATTENDU QUE la Ville est liée au MAMH par un protocole d'entente définissant les paramètres du programme d'aide financière RÉCIM,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs
ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Cap-Santé autorise madame Nancy Sirois, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-197) Acquisition de gré à gré et/ou par expropriation – développement Girard et Thibault

ATTENDU le projet de développement résidentiel des promoteurs Girard et Thibault débuté vers 2006,

ATTENDU QUE les promoteurs tardent à terminer la construction des infrastructures permettant l'implantation de nouvelles maisons;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Santé considère subir un préjudice économique en lien avec la non-construction des rues des Tourterelles ainsi que d'une partie de la rue des Mésanges,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil mandate Morency, société d'avocats, s.e.n.c.r.l. pour entreprendre les procédures requises afin que la Ville puisse s'approprier de gré à gré ou par expropriation le lot 4 024 236 du cadastre du Québec (rue des tourterelles) et une partie du lot 4 024 237 du cadastre du Québec (partie de la rue des mésanges).

QUE ce conseil mandate DeRico Experts-Conseil, évaluateurs agréés, afin de procéder à l'évaluation de l'indemnité requise dans le cadre de l'expropriation précédemment mentionnée.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-198) Autorisation de paiement – Mise aux normes du système de désinfection de l'eau potable pour cinq résidences desservies par le Puits Bertrand

ATTENDU la résolution #19-01-101 autorisant une dépense de 4 500\$,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Jeanne Noreau
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise un paiement total de 6 390\$ plus les taxes applicables à Bruser et le finance avec le surplus non-affecté.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-199) Tenue des séances du conseil – changement de lieu

ATTENDU que les rénovations réalisées à l'hôtel de ville, sis au 194, route 138 permettent l'accessibilité universelle pour la tenue des séances de conseil municipal,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil désigne l'hôtel de Ville sis au 194, route 138, Cap-Santé comme lieu pour la tenue des séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal de Cap-Santé et ce, à compter du 15 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-200) Autorisation de dépenses – Directives de changement – projet de rénovation des espaces municipaux

ATTENDU la résolution 19-05-99,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise un montant supplémentaire de 25 000\$ plus les taxes applicables pour les directives de changements liées au projet de rénovation des espaces municipaux et le finance à même le règlement d'emprunt #16-226-1.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-201) Autorisation de dépenses – Acquisition de casques (service incendies)

ATTENDU une nouvelle norme concernant la durée de vie des casques de pompier;

ATTENDU QUE les casques de pompier du service des incendies ne répondent pas à la dite norme,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise l'acquisition de 14 casques de pompiers pour un montant maximal de 5 500\$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le surplus non-affecté.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-202) Autorisation de dépenses – Housse pour piano

ATTENDU le don d'un piano à être installé dans le parc Joseph-Fillion,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise une dépense maximale de 570\$ plus les taxes applicables pour l'acquisition d'une housse de piano et finance cette dépense à même le surplus non-affecté.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-203) Politique de soutien aux loisirs – précision sur les modalités

ATTENDU qu'il a été jugé pertinent de préciser les modalités d'application de la politique de soutien aux loisirs,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte une version modifiée de la Politique de soutien aux loisirs, le tout tel que déposé par la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-204) Octroi de mandat – Processus de recrutement

ATTENDU QUE le poste de technicien au loisir est vacant;

ATTENDU une absence pour une durée indéterminée au poste de coordination des loisirs;

ATTENDU QUE la direction générale recommande un processus de recrutement afin de combler les fonctions de coordination de manière contractuelle;

ATTENDU une offre de services reçue du service de dotation de la FQM,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil octroie un mandat d'accompagnement dans le processus de recrutement au poste de coordination des loisirs à la FQM pour un montant maximal de 5 000 \$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le budget de fonctionnement

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-205) Octroi de contrat – Entretien ménager

ATTENDU un surcroît de travail à la direction des Infrastructures, de l'Environnement et de la Vie Communautaire;

ATTENDU que les nouveaux locaux administratifs demandent de l'entretien ménager quotidien;

ATTENDU des demandes de soumissions réalisées conformément au règlement de gestion contractuelle,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil octroie un contrat d'entretien ménager à Entretien ménager DLP pour un montant maximal de 6 300 \$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-206) Octroi de contrat – Soutien informatique en sécurité civile

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre en œuvre les fonctionnalités du logiciel Echo MMS pour novembre 2019,

IL EST

**PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Jeanne Noreau
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise une dépense maximale de 2000\$ pour des services de soutien informatique à être assumé par M. Cédric Plamondon via la MRC de Portneuf et la finance à même le budget de fonctionnement.

(19-08-207) Embauche de personnel – Agent de service aux citoyens

ATTENDU la démission de Mme Caroline Julien au poste d'agente de service aux citoyens;

ATTENDU QUE le temps de travail hebdomadaire du poste d'agent de service aux citoyens totalise cinquante heures,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Jeanne Noreau
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Suzanne Perron au poste d'agente de service aux citoyens et lui octroie les conditions de travail applicables dans le contrat de travail des employés non syndiqués et non cadres pour un poste de statut temporaire à temps partiel.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-208) Autorisation de passage

ATTENDU QUE ce conseil désire faciliter le passage sur son territoire des différents événements sportifs à venir au cours de l'année,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil octroie à la randonnée de vélo santé Alcoa l'autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Cap-Santé les 28 et 29 septembre 2019, considérant que l'encadrement de la sécurité est à la charge des organisateurs.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-08-209) Comptes payés du 9 juillet au 11 août 2019 et comptes à payer au 31 juillet 2019

**PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil entérine les comptes payés du 9 juillet au 11 août 2019 pour un montant de 602 503,60 \$.

QUE ce conseil entérine les comptes à payer au 31 juillet 2019 pour un montant de 415 625,69 \$.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-avant ont été autorisées.

Nancy Sirois

(19-08-210) Levée de la séance ordinaire à 20H20

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Michel Blackburn, Maire

Nancy Sirois, Directrice générale
et secrétaire-trésorière